

Définitions des indicateurs SST

Activités de prévention obligatoires	Description
Enquête et analyse des accidents avec perte de temps ou sans perte de temps selon la gravité/récurrence	<p>Processus visant à identifier les causes d'un accident de travail ainsi que les mesures correctives assurant qu'il ne se reproduise pas.</p> <p>UNITÉ : nombre d'enquêtes et analyses.</p> <p>2017 : 100 % des accidents avec perte de temps doivent faire l'objet d'une enquête + les accidents sans perte de temps et les incidents (Oufs!), selon leur gravité et leur récurrence.</p> <p>2018 : 100 % des accidents avec perte de temps doivent faire l'objet d'une enquête + les accidents sans perte de temps.</p> <p>2019 : 100 % des accidents avec perte de temps doivent faire l'objet d'une enquête + les accidents sans perte de temps + les incidents (Oufs!).</p>
Inspection des lieux de travail	<p>Activité visant une vérification de la conformité des conditions matérielles dans un lieu de travail.</p> <p>UNITÉ : nombre d'inspections.</p>
CLSST	<p>Nombre de rencontres du comité local SST.</p> <p>UNITÉ : nombre de comités locaux tenus.</p>
CNESST - Intervention	<p>Inspection des lieux de travail réalisée par un inspecteur de la CNESST à la suite d'un accident de travail, d'une plainte ou d'une visite et dans le cadre d'une priorité de la CNESST.</p> <p>UNITÉ : nombre d'interventions.</p>
CNESST - Intervention conforme	<p>Intervention de la CNESST au cours de laquelle aucune dérogation n'est émise par l'inspecteur.</p> <p>UNITÉ : nombre d'interventions conformes.</p>
CNESST – Avis de dérogation	<p>Avis de dérogation signifié par la CNESST à l'employeur pour une non-conformité légale observée lors d'une intervention.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cet indicateur inclut : suspension de travaux, fermeture de lieu et mise d'un scellé. <p>UNITÉ : nombre d'avis de dérogation.</p>
CNESST – Dérogations émises	<p>Nombre de dérogations (avis de correction) émises par la CNESST à l'unité administrative pendant l'année en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cet indicateur inclut : suspension de travaux, fermeture de lieu et mise d'un scellé. <p>UNITÉ : nombre de dérogations émises. Par exemple, un avis de dérogation peut comporter plusieurs dérogations.</p>

Activités de prévention obligatoires	Description
CNESST – Dérogations fermées	<p>Nombre de dérogations confirmées comme étant fermées par un rapport de l'inspecteur de la CNESST. Ces dérogations peuvent avoir été émises pendant l'année en cours ou l'année précédente.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cet indicateur inclut : reprise de travaux, réouverture de lieu et enlèvement d'un scellé. <p>UNITÉ : nombre de dérogations fermées.</p>
CNESST - Constats d'infraction (milliers \$)	Total en argent (milliers \$) de la somme des constats d'infraction signifiés à l'unité administrative durant l'année en cours.
Activités de prévention choisies par les unités administratives	Description
Accueil SST des nouveaux employés	<p>Démarche structurée et documentée pour accueillir, dans une perspective SST, un nouvel employé dans l'équipe ou un nouveau gestionnaire.</p> <p>UNITÉ : nombre de sessions d'accueil de nouveaux employés.</p>
Audit d'une activité à risque	<p>Activité de mesure objective du respect d'une norme, d'une directive, d'une procédure ou d'un encadrement relatifs à un risque significatif spécifique. Ex. : audit sur le cadenassage.</p> <p>UNITÉ : nombre d'audits.</p>
Ajustement ergonomique d'un poste de travail informatique	<p>Visite préventive d'un poste de travail informatique ayant pour but d'ajuster les composantes du poste en fonction des activités de travail et des caractéristiques physiques de l'utilisateur. L'intervention est réalisée sans qu'il n'y ait eu au préalable une requête d'ajustement du poste en raison d'un inconfort ou de l'apparition de symptômes physiques de diverses natures.</p> <p>UNITÉ : nombre de postes de travail informatique ajustés.</p>
Aménagement ergonomique d'un poste/lieu de travail	<p>Intervention visant l'adéquation du poste de travail avec les capacités physiques et les besoins professionnels d'un ou de plusieurs employés. À cet effet, le ou les postes ainsi que l'aménagement général, si requis, du lieu de travail ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats ont mené à une nouvelle conception ou des modifications du poste/lieu de travail. Le but ultime de ce type d'intervention est de prévenir les blessures musculosquelettiques et favoriser l'efficacité du travail.</p> <p>UNITÉ : nombre d'interventions de type aménagement ergonomique réalisées dans l'unité administrative. Par exemple, un aménagement au Bureau d'accès Montréal (BAM) comportant 5 postes de travail = 1 intervention.</p>
Formation SST	<p>Activité de formation comportant un contenu SST significatif et d'une durée minimale de 3 h. Veuillez utiliser les deux équivalences suivantes :</p> <p style="text-align: center;">3 h = 0,5 jour 7 h = 1 jour</p> <p>⇒ Exemple 1 : 10 employés suivent une formation SST de 3 h.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 10 employés X 0,5 jour = 5 jours <p>⇒ Exemple 2 : 7 employés suivent une formation SST de 7 h.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 7 employés X 1 jour = 7 jours <p>UNITÉ : nombre de jours en formation SST.</p>

Activités de prévention choisies par les unités administratives (suite)	Description
Observation-rétroaction (leadership)	<p>Observation et rétroaction documentée visant les comportements, la mesure et l'échange sur la conformité SST d'une activité, tâche, procédure, directive ou bonne pratique. Ex.: Observation et rétroaction relatives à la tâche de la collecte des ordures. N.B. Seules les unités ayant participé au projet « leadership » en SST peuvent compléter cet indicateur.</p> <p>UNITÉ : nombre de fiches d'observation-rétroaction.</p>
Observation-inspection	<p>Activité d'observation et d'inspection documentée d'activités opérationnelles qui a pour but de contrôler le respect des procédures et directives de travail. Ex. : Observation de l'activité creusement, tranchée et excavation.</p> <p>UNITÉ : nombre de fiches d'observation-inspection.</p>
Rencontre de début de quart	<p>Rencontre documentée entre le gestionnaire et ses employés pendant laquelle au moins un sujet de SST pertinent par quart de travail a été présenté et discuté. Ex. : Au moment de la distribution des bons de travail, des consignes SST peuvent être émises. Pour le cadenassage, des documents de référence peuvent être remis et des explications données.</p> <p>UNITÉ : nombre de rencontres de début de quart, peu importe le nombre d'employés.</p>
Rencontre de sécurité	<p>Rencontre documentée et d'une durée déterminée entre le gestionnaire et ses employés pendant laquelle de l'information est transmise, de la formation ou des discussions en matière de SST ont lieu.</p> <p>UNITÉ : nombre de rencontres de sécurité, peu importe le nombre d'employés.</p>
Rencontre individuelle en SST	<p>Rencontre individuelle et documentée entre un gestionnaire et son employé pendant laquelle des sujets SST sont discutés. Ex. : Bilan des accidents de l'employé, objectifs personnels en SST, attentes fixées pour le respect d'une méthode de travail, rappel de l'importance du port des EPI, etc.</p> <p>UNITÉ : nombre de rencontres individuelles.</p>
Révision des rapports d'analyse d'événements accidentels au travail	<p>Nombre de révisions de rapports d'analyse d'événements accidentels au travail effectuées par un comité. La révision porte sur les causes et recommandations formulées.</p> <p>À titre informatif, l'objectif peut correspondre à un pourcentage (%) d'événements accidentels au travail. Ex. : 10 % ou 20 % d'événements accidentels au travail seront révisés.</p> <p>UNITÉ : nombre de révisions de rapports.</p>

Intervention auprès des maîtres d'œuvre en tant que donneur d'ouvrage	Description
Visite de chantier	<p>Nombre de jours de présence du surveillant sur un chantier actif. Le nombre maximal de visites pour le <u>même chantier actif par jour</u> est un (1).</p> <p>Exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ Pour un surveillant <u>présent une journée complète</u> sur un chantier actif ou « à pied d'œuvre », veuillez inscrire une (1) visite.⇒ Si le surveillant fait une visite en avant-midi et une autre en après-midi du même chantier actif, veuillez inscrire une (1) visite.